

Cette étude porte sur la représentation de la répression des manifestants algériens le 17 octobre 1961 à Paris dans *Le Sourire de Brahim* de Nacer Kettane, dans *La Seine était rouge* de Leïla Sebbar et dans *Une nuit d'octobre* de Mehdi Lallaoui. Nous insisterons sur les faits historiques mis en lumière dans ces romans franco-algériens et sur les procédés littéraires telle que la polyphonie qui dénoncent l'oubli et l'occultation de cette réalité historique par l'État français pendant et après la guerre d'Algérie.

La violence de la police parisienne contre des manifestants algériens (hommes, femmes et enfants) le 17 octobre 1961 inspire des créations cinématographiques et romanesques depuis plus de cinq décennies.<sup>1</sup> C'est surtout après 'la marche des Beurs' de 1983<sup>2</sup> et après la condamnation de Maurice Papon (en avril 1998) pour complicité de crimes contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale, que de plus en plus de cinéastes et de romanciers français d'origine maghrébine jettent la lumière sur les exécutions, les noyades et les matraquages de manifestants algériens en octobre 1961 par la police sous les ordres du préfet Maurice Papon.

Nous nous limiterons à l'étude de trois romans sur le 17 octobre publiés par des romanciers francophones d'origine algérienne. Il s'agit du *Sourire de Brahim* (1985) de Nacer Kettane, de *La Seine était rouge* (1999) de Leïla Sebbar et d'*Une nuit d'octobre* (2001) de Mehdi Lallaoui. En plus de se réapproprier l'Histoire des Algériens en France, ces romans mettent en lumière les agressions perpétrées par la police parisienne contre les manifestants algériens non armés et les multiples conséquences de cette violence à court et à long terme. Ils révèlent également les risques et les dangers encourus par ceux (Français et

Maghrébins) qui cherchent à briser le silence sur les crimes commis et refoulés par un État déterminé à imposer son interprétation de l'Histoire.

Nous ne traiterons pas ici les questions théoriques relevant des distinctions entre le récit de l'Histoire et le roman historique. Notre objectif est d'attirer l'attention sur les faits historiques les plus saillants du 17 octobre 1961 mis en lumière dans la fiction et sur les procédés littéraires exploités dans la représentation de cette réalité historique. Pour ce faire, nous insisterons sur le rôle thématique attribué aux témoignages et aux archives, donc à la polyphonie, et aux personnages qui, déterminés à rétablir les faits à tout prix, se comportent comme des journalistes, des historiens, et des juges pour dénoncer les crimes, exiger de la justice et des réparations. Nous verrons que si ces personnages mènent des enquêtes comme des détectives, leur mission s'oppose aux agents de l'État qui travaillent, eux, à l'oubli, à l'effacement et à la disparition des traces de la vérité historique. Quoique les enquêtes ne soient menées ni par la police, ni par d'autres instruments d'État, nous reconnaissons, à l'instar de Djemaa Maazouzi, la part non négligeable du genre policier dans la genèse des romans sur le 17 octobre 1961.<sup>3</sup> Cela dit, il est clair que par leur révélation et leur dénonciation d'une violence occultée, ces romans participent avant tout au devoir de mémoire et à la littérature socialement engagée:

En donnant voix aux groupes et aux individus qui en sont généralement privés, l'écrivain participe – pour reprendre les termes de Fanon – à une littérature de combat. Les littératures de dénonciations constituent en ce sens des expressions de résistance, du fait de leur position éthique face aux situations d'oppression. (Jean-François, 163)

Les œuvres romanesques sur le 17 octobre 1961 rappellent une tragédie issue de la guerre d'Algérie qui ne cesse d'empoisonner les relations entre la France, les immigrés algériens et leurs enfants. L'amnistie décrétée en 1962 à la fin de la guerre d'indépendance algérienne épargne à l'État français l'embarras de reconnaître les massacres du 17 octobre 1961 à Paris et la criminalité de ses actes. Dans son étude magistrale sur les rapports complexes entre la mémoire, l'histoire et l'oubli, Paul Ricœur définit l'amnistie comme « la forme institutionnelle de l'oubli » (634). Par cet oubli institutionnel, les coupables (l'État, la police, etc.) ont longtemps été dispensés de demander pardon à leurs victimes et de remédier aux pertes, aux injustices, aux souffrances, et aux humiliations infligées. Ricœur dit du pardon qu'il « fait couple avec l'oubli : n'est-il pas une sorte d'oubli heureux ? Plus fondamentalement encore, n'est-il pas la figure

d'une mémoire réconciliée ? » (375). Il affirme aussi que « le pardon se propose comme l'horizon eschatologique de la problématique entière de la mémoire, de l'histoire et de l'oubli » (376).

Ricœur s'attarde parmi d'autres sur les abus de la mémoire, sur le rapport difficile de la mémoire au temps et sur le rôle de la mémoire dans la problématique de l'identité. Il identifie plusieurs abus de la mémoire dont la mémoire empêchée, la mémoire manipulée et la mémoire abusivement convoquée (69). Le type d'abus le plus pertinent dans le contexte de notre étude est la mémoire instrumentalisée laquelle est au service de l'idéologie au pouvoir et résulte « d'une manipulation concentrée de la mémoire et de l'oubli par des détenteurs du pouvoir » (97). À l'instar de Todorov, Ricœur considère aussi les limites de l'objectivité historique, donc la nature *subjective* de tout récit, qu'il soit historique ou fictif : « Le travail de l'historien, comme tout travail sur le passé, ne consiste jamais seulement à établir des faits mais aussi à choisir certains d'entre eux comme étant plus saillants et plus significatifs que d'autres, à les mettre en suite en relation entre eux [...] » (105). Ricœur admet aussi la nature sélective de « l'opération de rassemblement et de préservation des traces qu'une institution entend garder de sa propre activité [...] toutes les traces ne deviennent pas des archives ; une archive exhaustive est impensable et tous les témoignages ne font pas archive » (442). La question de la fiabilité perturbe donc non seulement la mémoire individuelle mais aussi le récit historique, les témoignages et les archives.

En plus de s'opposer à l'oubli imposé par l'État français, les romans à l'étude rétablissent les faits historiques, demandent de la justice pour les victimes du 17 octobre 1961 et donnent à celles-ci le moyen de faire entendre leur Histoire / histoire :

En faisant face au traumatisme causé par les événements violents du passé, l'écriture mémorielle peut également assurer – auprès de communautés de victimes, de survivants ou de leurs descendants – une fonction cruciale dans le devoir de « réparation » et de justice. Les textes s'engagent en cela dans une entreprise historiographique qui vise non seulement à restituer des expériences ignorées de l'histoire officielle mais à articuler, en faveur desdites communautés, une agence de libération. (Jean-François, 180)

### **Le 17 octobre 1961 : la réalité historique**

Cinq mois avant les signatures des accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie (1954-1962), plus de vingt mille manifestants algériens, hommes,

femmes et enfants, endimanchés et non armés, ont investi les grands boulevards de Paris sur les directives du FLN pour braver le couvre-feu imposé le 3 octobre 1961 par Maurice Papon, le préfet de police de Paris à l'époque. Son communiqué interdit aux Algériens (ou les Français musulmans d'Algérie) de circuler entre 20h00 et 5h30 du matin et il leur recommande de ne pas circuler en groupe.<sup>4</sup> Or confrontés quotidiennement aux violences, aux injustices et aux humiliations de tout genre, les Algériens entendent faire respecter leurs droits à la dignité et à l'égalité. La manifestation du 17 octobre 1961 est à la fois un acte de résistance, de révolte, d'affirmation de soi et de revendication.

Dans sa préface à l'album de bandes dessinées *Octobre noir* de Daeninkx et Mako, l'historien Benjamin Stora affirme que « vingt mille, trente mille peut-être [manifestants algériens] sont venus d'Aubervilliers, de Nanterre, de Saint-Denis, de Stains, de Colombes, de Courbevoie, pacifiques, les mains nues. Leur nombre seul doit suffire à montrer leur détermination » (9). Or ces manifestants non armés ont été horriblement déroutés par l'ampleur de la brutalité de la police et des forces supplétives musulmanes (des harkis). Cependant, il est clair que la police française a « l'habitude de tirer sur les manifestants algériens » (le 14 juillet 1953, le 9 mars 1956) et que la guerre d'Algérie a traversé la Méditerranée (10).

Cette violence de la police parisienne se répète le 8 février 1962 au métro Charonne (quelques semaines donc avant la signature des accords d'Evian en mars 1962), lors d'une manifestation contre l'OAS et contre la guerre d'Algérie organisée, cette fois, non par le FLN mais par le parti communiste français. Il en résulte 9 morts. Une plaque de commémoration à l'intérieur du métro Charonne en fait un lieu de mémoire pour résister à l'amnésie. Cependant, la manifestation du 17 octobre 1961, organisée par le FLN, est vouée à l'oubli. À l'instar de Seth Graebner, on devrait considérer la nature politique et suspecte des commémorations :

The enterprise of commemoration, insofar as it entails choices of what to commemorate and how, seems suspect almost by definition: public commemorations are always the product of political choices, reflecting at best a consensus, and at worst, an imposition of a historical worldview from above. (146-147)

Le nombre exact des morts, des disparus et des blessés le 17 octobre 1961 au parc des expositions de la Porte de Versailles, au pont de Neuilly, au pont Saint-Michel, au métro Austerlitz, à Saint-Denis, à Aubervilliers, et ailleurs à Paris reste inconnu encore aujourd'hui. Cinquante ans plus tard, le 17 octobre

2011, l'historien Gilles Manceron décrit les dispositifs déployés par les autorités françaises pour imposer par tous les moyens une certaine « amnésie collective » sur ces meurtres :

Sur le moment, il y a eu censure de la presse, avec l'empêchement des journalistes à se rendre sur les lieux de détention des Algériens, par exemple. Et puis très vite, les instructions judiciaires ont été closes sans aboutir. Il y en a eu une soixantaine, elles ont toutes débouché sur des non-lieux. Une volonté d'oubli judiciaire, qui s'est combinée avec les décrets d'amnistie, qui couvraient les faits de maintien de l'ordre en France, une difficulté à accéder aux archives, l'épuration d'un certain nombre de fonds... tout cela a contribué à ce phénomène d'occultation. (Cité dans Seelow)

Effectivement, les accords d'Evian prévoient les amnisties des crimes de la guerre d'Algérie et la presse française de l'époque est muselée ou cherche d'elle-même à minimiser l'événement. Mais dans la réalité, comme dans la fiction, la vérité finit par éclater et cela en dépit des efforts visant son occultation. Avec le passage du temps, des victimes et des témoins assez courageux pour en parler apparaissent progressivement pour dénoncer les crimes d'État.<sup>5</sup>

### **Le 17 octobre 1961 dans la fiction**

Étant donné les mesures prises pour effacer les traces de ces crimes (disparitions des corps de victimes, des photos, des documents, censure de la presse, etc.), d'une part, et l'organisation d'une mobilisation en faveur de la vérité, d'autre part, il est clair que le genre policier se prête bien à la représentation romanesque d'événements historiques, tragiques et controversés, comme ceux du 17 octobre 1961.

Le premier roman d'envergure sur les événements du 17 octobre 1961 est justement un roman policier. *Meurtres pour mémoire* de Didier Daenickx a reçu le Grand prix policier en 1984, à l'époque où naissait l'écriture dite beur. Avec la publication de ce texte de Daenickx, les romanciers beurs décrivent, eux, la manifestation du 17 octobre 1961 telle que vécue par leurs parents immigrés, lesquels refusent d'évoquer un passé douloureux, préfèrent le silence, de peur de se faire expulser ou de provoquer d'autres agressions. Ils veulent rester muets et invisibles (Hargreave, Laronde). Cependant, leurs enfants, nés et éduqués en France avec les principes de liberté, égalité et fraternité, dénoncent les injustices, les violences (passées et présentes) contre leur communauté et revendiquent le respect de leurs droits en tant que Français à part entière.

Le premier des écrivains beurs à accorder une place importante dans sa fiction aux événements du 17 octobre 1961 est Nacer Kettane. Il est né en

Algérie en 1953 et il arrive en France en 1958, après avoir fui avec sa mère les bombes de l'armée française qui accablaient son village en Kabylie.<sup>6</sup> Diplômé en médecine, Kettane a fondé Radio Beur (la première radio beur en France) laquelle a joué un rôle important dans la Marche des beurs de 1983. En 1985, Kettane a organisé la première marche des droits civiques. Il a publié trois romans et plusieurs essais historiques dont *Un siècle d'immigrations en France* (en 3 volumes) avec David Assouline en 1997.

Dès l'incipit du *Sourire de Brahim*, il est clair que le narrateur du récit n'oppose pas les Français aux Algériens : la tragédie du 17 octobre 1961 est le résultat d'un conflit politique et militaire opposant les forces de l'ordre (l'État français) et les manifestants contre le couvre-feu imposé aux Algériens par le préfet de police. La profonde amitié entre Mme Soufflot et Fatima suggère clairement que les Français et les Algériens peuvent vivre en harmonie. Mme Soufflot exhorte son amie Fatima (la mère de Brahim) à ne pas participer à la manifestation parce qu'elle veut protéger Fatima et ses enfants. Or,

la consigne [du FLN] était claire et sans équivoque : toutes les familles devaient défiler avec femmes et enfants. Ce devait être un jour d'espoir et de joie. [...] Aucune arme ne serait tolérée, pas même le moindre canif. Une protestation calme et sereine dans la pure tradition non violente de Gandhi. (10)

Mais les manifestants ont sous-estimé la réaction des autorités françaises et n'ont pas tenu compte des risques et des menaces habituelles, trop fréquentes à l'époque, à l'encontre des Algériens :

Le déferlement de haine était considérable en France, surtout à Paris où les tenants de l'Algérie française redoublaient d'énergie [...] On les voyait de plus en plus fréquemment sillonner la ville, des groupes de quatre à cinq personnes en cordon serré en quête de ratissage. Non seulement on les voyait venir, mais on les entendait avec leurs grosses bottes noires montant jusque dessous le genou, rappelant un autre temps où certains uniformes hantaient la France [...]. C'était une scène de chasse en banlieue revue et corrigée par les tenants d'un « ordre nouveau ». Celui de la chasse à l'homme traqué, le frisé, le basané, le métèque, l'homme inférieur quoi ! (11-12)

La joie des manifestants algériens (hommes, femmes et enfants) défilant avec des foulards verts autour du cou et brandissant de petits drapeaux vert et blanc est soudainement remplacée par la peur et la panique quand des CRS embusqués chargent et tirent sur la foule, tuant le petit Kader dans les bras de Fatima et affligeant à jamais la vie de Brahim et de leur famille : « Face à la spontanéité et au bonheur d'un peuple, on avait opposé une exécution prémé-

ditée, froide, haineuse, sans justification... » (23). Les nombreux cadavres d'Algériens qui jalonnent les berges de la Seine ne sont pas considérés ni par les autorités françaises qui annoncent seulement « trois morts et quarante blessés » (23), ni par la presse qui relate l'événement sous la rubrique des faits divers.

L'intrigue du *Sourire de Brahim* débute avec la manifestation du 17 octobre 1961 et se termine avec une nouvelle manifestation, organisée une quinzaine d'années plus tard non par le FLN mais par les enfants français des immigrés algériens. Ces jeunes gens manifestent Place de la République, animés eux aussi d'allégresse et de l'espoir d'une vie « mille fois plus belle » (173). Comme leurs parents autrefois, ils partagent la même angoisse face aux cordons de police et aux CRS : « une simple provocation aurait embrasé la place » (178). Entre ces deux manifestations, présentées au début et à la fin du roman, la référence à la manifestation de mai 68 (Brahim a alors 15 ans) rappelle qu'il a fallu diverses manifestations pour forcer l'avènement et l'évolution de la démocratie en France.

La représentation de la France est complexe dans ce roman. Cependant, elle peut se comprendre essentiellement selon deux optiques : 1) la France est raciste et agressive contre ses immigrés et 2) la France est une terre refuge et terre d'accueil pour les démunis de la terre. C'est une France à deux personnalités et au comportement schizophrénique :

La France est comme l'hydre. Une tête souriante qui vous invite et l'autre avec une grande gueule qui est prête à vous dévorer. Si la douce mélodie de la déclaration des droits de l'homme vous enivre, c'est pour mieux vous conduire dans le placard où le camembert-beaujolais dicte sa loi. (170)

Brahim et ses parents font partie d'un groupe d'immigrés réfugiés en France pour fuir les bombes dans leur pays natal. Et s'ils cherchent tous désespérément à ne pas perdre leur héritage culturel ancestral, certains comprennent aussi la nécessité de « se rendre indispensables dans cette société où jamais rien n'est acquis » (61). Quoique Brahim et ses parents aient fui des bombes *françaises*, le projet du jeune homme est justement de se rendre indispensable. Le narrateur semble ainsi suggérer une conduite possible non seulement pour s'affirmer mais aussi pour lutter en France contre « la haine et la bêtise humaines » (68).

Or la violence contre les Algériens s'intensifie au moment même où Brahim poursuit des études universitaires en médecine. La nouvelle guerre

israélo-arabe (palestinienne) enflamme les débats, fait augmenter la tension raciale en France. En 1978, dix ans après mai 68, plus de quinze ans après la fin de la guerre d'indépendance algérienne et presque vingt ans après les massacres du 17 octobre 1961, les agressions (contrôles policiers, rafles et chasses à l'homme) contre les Algériens en France se poursuivent. La solution proposée par le gouvernement de Giscard d'Estaing, impuissant contre la crise économique qui s'abat sur la France et aiguise les tensions sociales, est d'offrir « le million de retour » (126) aux travailleurs étrangers dont certains ont travaillé toute leur vie en France.

Les bavures et agressions policières et l'impunité dont bénéficient les meurtriers d'immigrés font monter la peur, la colère et le sentiment de ras-le-bol : les conduites de gaz explosent, l'usine de la cité brûle, l'incendie progresse vers les foyers HLM des habitants. Pendant une semaine, en réplique aux grenades lacrymogènes des CRS, les jeunes de la cité descendent dans la rue, brandissent des barres de fer et lancent des cocktails Molotov. Ces scènes dans le roman de 1985 semblent anticiper les révoltes de 2005 (et les suivantes) dans les banlieues françaises.

Or Brahim et ses amis « intellos de la cité » (164) ne participent pas à ces violences. Ils extériorisent leur ras-le-bol par le biais d'animations culturelles, de sketches en arabe, en berbère ou en verlan : c'est « une façon de se retrouver, mais aussi de s'exorciser » (143). Brahim est convaincu qu'il faut « créer leurs propres moyens d'expression pour dire ce qu'on est » (167). Ils signalent par la même occasion les violences, les abus et les mensonges à l'égard des Arabes. Comme Kettane lui-même, Brahim veut faire entendre leur histoire et leur vérité historique à travers des activités culturelles, des engagements sociaux :

Tant qu'on n'aura pas créé nos propres radios, télés et journaux, ils auront toujours la part belle et ils pourront déblatérer leurs conneries à longueur d'année. Tu comprends, il faut que ce soit nous-mêmes qui nous organisons et parlions de nous. (166)

'Bougnoules' pour les Français et 'petits Françaoui' pour les Algériens en Algérie (168), les beurs doivent non seulement se dire mais aussi se faire respecter, faire respecter leurs droits et faire aboutir leurs revendications. Pour atteindre ces objectifs, il faut s'appropriier des places importantes au sein de la société française : députés, maires, avocats, médecins, écrivains, cinéastes.

Or pour s'affirmer, s'imposer et se rendre indispensable, il faut tout d'abord bien se connaître, c'est-à-dire, il faut questionner son passé pour



mieux comprendre son présent. C'est ce que semble suggérer *La Seine était rouge* de Leïla Sebbar, publié en 1999, une quinzaine d'années après *Le Sourire de Brahim*. Dans *La Seine était rouge*, des jeunes gens essaient de tout savoir sur le 17 octobre 1961 malgré le mutisme de leurs parents et de leurs grands-parents. Jeune beure de 16 ans, Amel cherche à comprendre ce que se chuchotent en arabe Noria (sa mère) et sa grand-mère, qui s'obstinent à esquiver les questions qui la tracassent. La jeune fille quitte donc le foyer familial et parcourt la ville de Paris avec ses amis Omer et Louis pour découvrir la vérité. Omer est un journaliste algérien sans papiers réfugié en France en 1995 après une troisième tentative d'assassinat (une nouvelle guerre fratricide éclate en Algérie dans les années 90). Et Louis prépare un nouveau film sur les événements du 17 octobre 1961 après avoir sorti un film sur les 'porteurs de valises' (les Français et les Françaises ayant soutenu les militants algériens pour l'indépendance de l'Algérie). La réalisation filmique de Louis semble suivre la piste tracée par Kettane dans *Le Sourire de Brahim*. Les jeunes protagonistes de Leïla Sebbar se cherchent et racontent leur histoire / Histoire par le biais d'activités culturelles investies dans le social. Basé sur le témoignage de plusieurs personnages ayant vécu les événements du 17 octobre 1961, le film de Louis déclenche la discussion sur un événement douloureux, voué à l'oubli aussi bien par l'État français que par ses victimes qui refusent d'en parler surtout avec leurs enfants. Ainsi quoiqu'elle soit muette face à sa fille, Noria témoigne ouvertement et longuement devant la caméra de Louis. Son témoignage, un peu trop vague à l'égard des « calots bleus », est soutenu par le témoignage détaillé d'un harki qui a participé aux actions brutales des « harkis de Papon » : « On a bloqué le pont de Neuilly, le 17 octobre 1961 et le 18, on a encerclé les bidonvilles de Nanterre, ils étaient faits comme des rats. On a tiré sur les manifestants. On a jeté des manifestants dans la Seine » (37).

Plusieurs autres voix se font entendre sur les événements du 17 octobre 1961. Le recoupement de ces témoignages fait clairement ressortir la vérité historique et cela en dépit de la divergence idéologique opposant les témoins. « Sûrement la Seine était rouge ce jour-là », témoigne un rescapé algérien sauvé des eaux de la Seine (48). À la Concorde, la police a matraqué des Algériens, les mains sur la tête. D'autres ont été fusillés ou conduits au palais des Sports. A la Défense de Paris, des Algériens ont trouvé la mort devant la statue de Marianne.

Devant le cinéma Rex, devant le café, devant le Théâtre du Gymnase, les policiers se disent: « C'est comme des rats, il en sort, il en sort. C'est de la ver-

mine, il faut les écraser, ces ratons, ils se croient chez eux, ils verront s'ils peuvent faire ce qu'ils veulent » (78). Certains témoignages évoquent des luttes fratricides entre Algériens, des règlements de compte entre MNA et FLN et des menaces pour soustraire aux récalcitrants des cotisations en faveur du FLN. Cependant, il n'y a aucun témoignage de policiers blessés.

Devant la façade d'un hôtel près du métro Concorde, des mots peints en lettres rouges (et non gravés sur une plaque commémorative) affirment « Ici des Algériens ont été matraqués sauvagement par la police du préfet Papon le 17 octobre 1961 ». Mais ailleurs à Paris, les risques de représailles n'empêchent pas un policier français de Clichy d'avouer : « on a été plusieurs à témoigner [...] [Les Algériens] ont pas tiré sur nous, ils [sic] étaient pas armés [...] » (99). En plus de ces témoignages de témoins oculaires, les photos d'Élie Kagan, prises le 17 octobre 1961, dénie les sceptiques et les menteurs sur ces événements. Si la radio ne parlait que du concert de Ray Charles prévu pour le 20 octobre au Palais des Sports, les photos de Kagan montrent clairement que des Algériens ont été tués à la station Solférino et au pont de Neuilly. Le 20 octobre, les femmes algériennes élèvent la voix : sans égard pour l'interdit et le couvre-feu, elles descendent dans la rue pour réclamer leurs hommes, maris, fils, frères.

Plusieurs témoignages attestent que beaucoup de Français, parmi lesquels François Maspéro, soutenaient les manifestants algériens et s'opposaient à la guerre d'Algérie. Mais il est clair aussi que beaucoup d'Algériens, en particulier, les harkis de Papon « ont fait 'le méchoui' à leurs frères musulmans » (99). À l'instar du *Sourire de Brahim*, le roman de Leïla Sebbar n'oppose pas les Français et les Algériens mais il révèle qu'en temps de guerre des idéologies divergentes font de nos frères nos pires ennemis.

Comme *La Seine était rouge* de Sebbar, *Une nuit d'octobre* de Mehdi Lallaoui est aussi un roman polyphonique basé sur le rassemblement et la confrontation de voix et de témoignages différents sur le même événement. Typique dans le roman policier, la technique des témoignages est aussi utile dans la relation de faits historiques 'oubliés' par les autorités comme par les négationnistes des grands crimes désireux de taire la vérité.<sup>7</sup> La discordance entre la mémoire des survivants (des personnes individuelles) et la mémoire publique (dite 'collective') est apparente dans le roman de Lallaoui : « [T]out se ligue contre nous pour empêcher la vérité. On a sous-estimé la volonté qui est derrière tout ça » (181) se plaint un des personnages de Lallaoui. « Ce que

nous voulons, c'est la vérité, seulement la vérité » (71) affirme Madeleine dans *Une nuit d'octobre*.

Président de l'Association Au Nom de La Mémoire, Mehdi Lallaoui a réalisé plusieurs œuvres (films et essais) sur l'histoire de l'Algérie et sur les rapports entre Français et Algériens. Chacune de ces œuvres constitue une étape dans l'établissement de la vérité historique. L'œuvre cinématographique de Lallaoui comprend les films *Le Silence du fleuve* (1991)<sup>8</sup> sur le 17 octobre 1961, *Les massacres de Sétif : un certain 8 mai 1945* et la série *Un siècle d'immigration en France* (1997). Lallaoui a aussi publié en trois volumes l'essai *Un siècle d'immigration en France* (avec David Assouline, 1997) et trois romans : *Les Beurs de Seine* (1986), *La colline aux oliviers* (1998) et *Une nuit d'octobre* (2001).

Nous nous attarderons ici sur *Une nuit d'octobre* dont l'intrigue est basée sur un fait historique particulier relié aux événements du 17 octobre 1961. Il s'agit notamment du procès en diffamation que Maurice Papon intente contre l'écrivain Jean-Luc Einaudi en 1999.<sup>9</sup> L'intrigue d'*Une nuit d'octobre* est située en février 2001 et porte essentiellement sur les enquêtes menées par les amis et les sympathisants de Renucci (Jean-Luc Einaudi) qui avait accusé Maurice Crapon (Maurice Papon) « d'être responsable des centaines de morts du 17 octobre 1961 » (70). Les amis n'ont que dix jours pour trouver des témoins et des preuves pour soutenir Renucci. En dépit des nombreuses difficultés personnelles et professionnelles occasionnées par ce procès, il offre « une occasion unique de faire reconnaître les tueries d'octobre [...] jamais personne n'avait réussi à ce qu'une juridiction aborde cette sale histoire, une histoire fantôme pour beaucoup » (17).

Les amis de Renucci et des défenseurs des droits humains risquent leur vie pour poursuivre leurs enquêtes dans les divers espaces parisiens du drame. A leur péril, ils cherchent des témoins et des preuves (photos, film, registres, etc.) du rôle de Maurice Crapon, 86 ans, dans le drame du 17 octobre 1961. Fort de ses nombreuses distinctions au service de la République française, Crapon accuse Renucci d'avoir publié dans *Le Globe* un article diffamatoire. Crapon intente ce procès contre Renucci pour « laver son honneur afin que l'Histoire gardât de lui le souvenir d'un homme de devoir et de probité » (90). Renucci, par contre, garantit la véracité des faits présentés dans son article et affirme que les autorités de l'État ont couvert cette tuerie ordonnée par le préfet de police. Harcelé par les nombreuses références aux ratonnades, aux exactions et aux cadavres d'Algériens jetés dans la Seine, Crapon soutient qu'une soixantaine de policiers furent tués par le FLN et que

les morts algériens étaient le résultat des règlements de compte entre les FLN et les MNA. Il prétend aussi qu'en confinant les Algériens dans le Palais des Sports, les policiers les avaient « soustraits à la violence de leurs coreligionnaires » (105). Crapon compte sur le manque de preuves et sur ses nombreuses distinctions au service de la France pour gagner son procès.

Évidemment, les autorités françaises n'acceptent pas d'ouvrir les archives (Vallaëys, Graebner) et ils refusent les visas aux témoins vivant en Algérie. Mais la persévérance et le courage des sympathisants de Renucci portent leur fruit : ils obtiennent le témoignage non seulement de quelques rescapés algériens mais aussi de plusieurs Français. Brigitte Glénot, par exemple, tient à « contribuer à établir la vérité quelle qu'elle soit » (197) malgré les menaces. Conservatrice aux Archives de la ville de Paris, elle a pu consulter le registre du parquet (disparu depuis) sur les 80 à 130 homicides de Nord-Africains le 17 octobre 1961. Dans son témoignage, Émile Lopner (commissaire à la retraite) atteste avoir été à l'origine du tract des 'policiers républicains' dénonçant les ratonnades et les assassinats d'Algériens. Il signale les représailles que risquaient les policiers auteurs de ces dénonciations. Après Lopner, trois policiers français soutiennent que la violence venait de la préfecture d'où on entendait clairement les cris des Algériens matraqués. M. Simonot témoigne être l'auteur de l'article anonyme dans le *Témoignage Chrétien* décrivant l'état horrible des Algériens au Palais des Sports le 18 octobre 1961. L'authenticité des photos prises ce soir-là par Eddie Kargan est soutenue par le témoignage de Georges Leblanc qui, accompagné de Kargan, avait filmé les événements.<sup>10</sup>

Le succès de la défense de Renucci résulte du zèle téméraire de son équipe face aux nombreux dangers sur le chemin menant aux preuves et aux témoignages : il fallait « s'attendre à tout de la partie adverse : ils jouent gros dans cette histoire. Pas seulement l'honneur d'un Préfet, il s'agit d'une affaire d'État, voilà » (15). Sans le courage et la détermination de l'équipe de Renucci, l'État aurait pu continuer à prétendre ne rien savoir de cette « sale histoire ».

Un des personnages à la recherche de preuves pour Renucci est Dadou. Enfant, il revoyait, dans ses rêves, des hommes voler en l'air au pont de Neuilly. Effectivement, un des amis de son père avait été jeté au fleuve mais la police avait conclu à un suicide. Deux de ses oncles ont aussi disparu cette nuit. Le coursier est lui-même renversé de son scooter et jeté dans la Seine. Dadou est sauvé par un Français qui se rappelle la nuit où les corps « glissaient au fil de l'eau dont on ne se souciait pas plus que de poissons crevés »

(159). Les archives fluviales sont détruites avant le procès, mais un éclusier affirme qu'en octobre 1961, on avait interdit à ses collègues de révéler le nombre de corps de Nord-Africains dans le fleuve.

Hélène et Robert soutiennent Dadou dans ses enquêtes. 'Porteur de valises' pendant la guerre d'Algérie, Hélène trouvera la mort en essayant de venger l'assassinat de son amour de jeunesse. Désireux d'exposer la vérité pour « sauver des âmes » (61), Robert est sauvagement agressé pendant qu'il photocopie le registre du parquet sur les homicides des FMA (Français Musulmans d'Algérie) le 17 octobre 1961. Le dossier disparaît aussitôt.

Au deuxième jour du procès, le témoignage de Ben Hamed, un rescapé d'une soixantaine d'années, ressuscite

la tragédie de cette soirée qui, pour beaucoup, n'avait jamais existé, et qui devait pour toujours demeurer dans l'oubli. Ces paroles [...] permettraient de panser des blessures. Des blessures profondes, invisibles, douloureuses. Celles que personne n'ose nommer, qui sont pour les survivants la plus grande des souillures humaines. (126)

Un autre rescapé algérien affirme qu'au métro Bonne Nouvelle les gardes mobiles ont tiré sur les manifestants sans les avertir, faisant 10 ou 20 morts. Et pendant son propre témoignage, la pauvre Zohra ne cesse de sécher ses larmes en décrivant les nombreux Algériens qu'elle a vus de ses yeux matraqués, tués par balles et jetés à la Seine.

Le témoignage des rescapés algériens est confirmé et renforcé par celui de plusieurs Français présents sur les diverses scènes du drame le 17 octobre 1961. Le grand reporter Daniel Quermet, par exemple, décrit la brutalité des policiers armés de fusils et de matraques contre les Algériens non armés (avec leurs femmes et enfants) sur le pont Saint-Michel. Julien Simonot, un appelé du contingent, dénonce les ratonnades et les massacres qu'il avait vus de ses propres yeux. Georges Leblanc témoigne que ce soir-là, il tournait un film sur les violences infligées aux Algériens dans différents quartiers de Paris (le Boulevard Saint-Michel, le pont de Neuilly, la place de l'Étoile, l'Opéra et les Grands Boulevards, etc.) quand un policier a saisi le film et a battu Leblanc. Mais Serge Grantier, sous-officier de police chargé du renseignement à l'époque, prétend que ce film n'a jamais existé.

Les événements du 17 octobre 1961 ne concernent pas seulement les victimes, les témoins et les figures d'autorité de l'époque. Cette tragédie et son occultation intéressent aussi des jeunes qui comme Dadou et Agnès se posent des questions sur leurs rapports aux autres, à la France, et à son passé. Si

Agnès Tardieu assiste une première fois au procès de Renucci, c'est parce que cette étudiante en droit considère ce procès en diffamation contre l'historien un beau sujet d'étude. Faute de preuves au début du procès, Agnès Tardieu est sceptique. Mais la lecture du livre de Renucci l'incite à participer aux enquêtes de Dadou. La disparition du film de Georges Leblanc mène Agnès à Serge Grantier, le commissaire divisionnaire à la Préfecture de police. Grantier a beau répéter (comme Papon) que les morts du 17 octobre 1961 étaient le résultat de « règlements de comptes entre felouzes » et qu'une dizaine de policiers avaient été éviscérés par des Algériens sur les Grands Boulevards. Grantier essaie de tuer Agnès lorsqu'elle trouve chez lui le film qu'il avait confisqué à Georges Leblanc le soir du 17 octobre 1961. Renucci gagne le procès grâce aux efforts de ces personnages 'détectives', Dadou, Agnès, Hélène, Robert et d'autres. Or cette victoire contre le préfet de police est « une étape vers la vérité mais non une fin en soi » (123).

### **Conclusion : retour à l'Histoire, à la fiction et à l'Histoire dans la fiction**

En 1999, la justice reconnaît la bonne foi de l'historien Jean-Luc Einaudi (Renucci) qui avait affirmé dans *Le Monde* « En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon ». Maurice Papon a été condamné en 1998 pour crimes contre l'humanité pour son rôle dans la déportation des Juifs. Mais par l'amnistie de 1962, l'État français ne reconnaît pas la violence infligée aux manifestants algériens le soir du 17 octobre 1961. Et cet oubli institutionnel rend impossible la cicatrisation d'une grande blessure. « Nous ne sommes pas des souris ! » crie un pauvre homme tous les jours du procès Renucci, dans le roman de Lallaoui. Et ce cri de frustration et de désespoir est bien plus qu'un leitmotiv littéraire. Ce cri exige que l'État français assume ses crimes et ses responsabilités afin de reconnaître pleinement l'humanité et la dignité des Algériens. Faute de quoi, l'État empêche les Français d'origine algérienne non seulement d'accorder leur pardon mais aussi d'intégrer pleinement la nationalité française. Madeleine (d'origine mixte), par exemple, choisit de garder la nationalité algérienne de son père :

On ne peut pas pardonner sous prétexte que le temps a passé. Il y a des choses impardonnables. [...] Je n'ai aucun sentiment de revanche ou de vengeance [...] J'ai seulement l'amertume de voir qu'aujourd'hui encore, on essaye par tous les moyens de dissimuler ces crimes. (65)

Les films et les romans produits au sujet du 17 octobre 1961 rendent impossible l'oubli de cette tragédie. Ils la ressuscitent, la dévoilent et cela non pour aggraver les relations, toujours tendues, entre les Français 'de souche', les immigrés algériens et leurs enfants français. Au contraire, ces œuvres participent au devoir de mémoire, à la reconnaissance longuement attendue des crimes passés, à la formulation possible d'excuses, et peut-être à une compensation même symbolique pour les rescapés et les orphelins qui continuent de souffrir des stigmates du 17 octobre 1961.

Il a fallu presque 40 ans après 'les événements d'Algérie', pour qu'un vote en 1999 de l'Assemblée nationale attribue à ce conflit sanglant de 8 ans le nom approprié de 'guerre'. Et il a fallu attendre le 18 octobre 2010 pour qu'un élu français, Bertrand Delanoë qualifie les massacres du 17 octobre 1961 d'« acte de barbarie que l'État français doit reconnaître » (Guenanfa). Maire de Paris depuis le 25 mars 2001, Delanoë inaugure, le 17 octobre 2011, au pont Saint-Michel, la première plaque commémorative à la mémoire des victimes algériennes du 17 octobre 1961. Cette « initiative strictement parisienne », n'est qu'un « début de reconnaissance officielle » (Bernard & Garin). Le 17 octobre 2012, un an après avoir posé une gerbe au pont de Clichy à la mémoire des Algériens jetés dans la Seine, le nouveau président de la République, François Hollande, rend hommage aux victimes de la répression sanglante du 17 octobre 1961 et affirme « la République reconnaît avec lucidité ces faits ». Et l'historien Benjamin Stora de conclure « Sur le 17 octobre 1961, on était jusque-là dans la connaissance. Désormais, on est passé à la reconnaissance. Mais on n'est pas pour autant dans la repentance » (cité dans Wieder).

## Notes

1. Maazouzi évoque divers films sur ce drame dont *Octobre à Paris*, tourné clandestinement en 1962 par Jacques Panijel et *Ici on noie les Algériens* de Yasmina Adi.
2. Il s'agit d'une marche pour l'égalité et contre le racisme qui part de Marseille le 15 octobre 1983, après le meurtre raciste d'un jeune adolescent, et s'achève à Paris, le 3 décembre 1983. Dans *Les Carnets de Shérazade*, la protagoniste-fugueuse de Leïla Sebbar suit le parcours de la Marche des Beurs dans son voyage à travers la France.
3. Maazouzi affirme : « [c]'est par le polar (1984, *Meurtres pour mémoire* de Didier Daenickx), des ouvrages d'enfants d'Algériens (1984, *La Menthe sauvage* de Mohammed Kenzi ; 1985, *Le Sourire de Brahim* de Nacer Kettane ; 1986 *Les Beurs de Seine* de Mehdi Lallaoui), des enquêtes historiques (1986, *Les ratonnades d'octobre : un meurtre collectif à Paris en 1961* de Michel

Levine ; 1991, *La bataille de Paris : 17 octobre 1961* de Jean-Luc Einaudi) [...] que l'événement du 17 octobre 1961 fera retour » (405-406).

4. Ce texte est reproduit dans *Le Couvre-feu d'octobre* de Lancelot Hamelin (2012, 293).

5. D'après Stora, *La 7<sup>e</sup> Wilaya*, publiée en 1986, chiffre à 200 le nombre de tués et à 2 300 le nombre de blessés le 17 octobre 1961 (Daeninckx & Mako, 10). L'album *Octobre noir* de Didier Daeninckx et Mako comprend en annexe le registre des « Morts et disparus à Paris et dans la région parisienne » préparé par Jean-Luc Einaudi. Celui-ci est l'auteur de *La Bataille de Paris 17 octobre 1961* (1991) et témoin devant la cour d'assises de Bordeaux en 1997 lors du procès contre Maurice Papon pour son rôle dans la déportation des Juifs de Bordeaux vers Drancy, l'antichambre d'Auschwitz, entre 1942 et 1944.

6. Cette scène autobiographique d'un jour d'avril 1958 est évoquée rapidement et à deux reprises dans le roman *Le Sourire de Brahim* (10, 21).

7. Selon Ricoeur, la déclaration du témoin est triple : « J'y étais. Croyez-moi. Si vous ne me croyez pas, demandez à quelqu'un d'autre » (363).

8. Ce titre est mentionné dans *Une nuit d'octobre* au moment où l'éclusier évoque la destruction des archives sur les noyades d'octobre 1961 : « Normal, c'est le silence du fleuve. Personne n'a rien vu, personne n'a rien entendu, c'est le silence du fleuve » (50).

9. Voir [www.youtube.com](http://www.youtube.com) pour un entretien filmé par Bernard Baissat sur le procès de diffamation intenté contre Einaudi par Papon.

10. Quelques semaines après le 17 octobre 1961, Jacques Panijet a commencé à tourner clandestinement *Octobre à Paris*, dont la distribution a été interdite. Dans *Meurtres pour mémoire*, il y a une référence à un film tourné le 17 octobre 1961 par la télévision belge et une référence au photographe ayant pris les photos des Algériens matraqués.

## Ouvrages cités

Philippe Bernard et Christine Garin, « Archives du *Monde* (17 octobre 2001) – Le massacre du 17 octobre 1961 obtient un début de reconnaissance officielle », [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 17 octobre 2011.

Didier Daeninckx, *Meurtres pour mémoire*, Paris, Gallimard, 1984.

Didier Daeninckx & Mako, *Octobre noir*, Anthy-sur-Léman, AD Libris, 2011.

Hadjer Guenanfa, « Bertrand Delanoë et le 17 octobre 1961 : 'La France doit reconnaître cette Barbarie' », *L'Expression*, 18 octobre 2010.

Seth Graebner, *History's Place. Nostalgia and the City in French Algerian Literature*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, 2007.

Lancelot Hamelin, *Le Couvre-feu d'octobre*, Paris, Gallimard, 2012.

Alex Hargreave, *Voices from the North African Immigrant Community in France: Immigration and Identity in Beur Fiction*, New York, Berg, 1991.

Emmanuel Bruno Jean-François, *Poétiques de la violence et récits francophones contemporains*, Leiden / Boston, Brill & Rodopi, 2017.



Ahmed Kalouaz, *Fantômes d'octobre, 17 octobre 1961*, Paris, Oskar, 2011.  
Nacer Kettane, *Le Sourire de Brahim*, Paris, Denoël, 1985.  
Mehdi Lallaoui, *Une nuit d'octobre*, Paris, Editions Alternatives, 2001.  
Michel Laronde, *Autour du roman beur. Immigration et Identité*, Paris, L'Harmattan, 1993.  
Djemaa Maazouzi, *Le Partage des mémoires. La guerre d'Algérie en littérature, au cinéma et sur le web*, Paris, Classiques Garnier, 2015.  
Paul Ricoeur, *L'Histoire, la mémoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.  
Leïla Sebbar, *Les Carnets de Schérazade*, Paris, Stock, 1985.  
Leïla Sebbar, *La Seine était rouge*, Paris, Thierry Magnet, 1999, 2003.  
Soren Seelow, « 17 octobre 1961 : 'Ce massacre a été occulté de la mémoire collective' », [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 17 octobre 2011.  
Gérard Streïff, *Les Caves de la Goutte-d'Or*, Paris, Seuil, 2001.  
Béatrice Vallaeys, « Le 17 octobre 1961 : des archives parlent », *Libération*, 22 octobre 1997.  
Thomas Wieder, « Hollande reconnaît la répression du 17 octobre 1961 », *Le Monde*, 18 octobre 2012.